

ANNEXE

1

L'INTERVENTION, COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Voici comment une *procédure d'intervention* peut être concrètement appliquée dans le cadre d'une situation d'intimidation vécue dans une école secondaire :

Léa, une enseignante de français de 1^{re} année du secondaire, constate depuis quelques temps que Benoit est de moins en moins attentif en classe, il regarde souvent derrière lui et semble anxieux. Durant la pause, elle décide de le questionner. Il lui assure que tout va bien. Julia, sa voisine de pupitre, entend la question de Léa et le déni de Benoit, et décide d'aller lui dire la vérité : *Benoit se fait « écœurer », surtout par Alex, mais aussi par Jérémie et Samuel qui sont un trio inséparable et qui sont toujours assis en arrière de la classe. Ils le poussent dans les cases, le traitent de « fif », se moquent de lui devant les autres, etc. Et ça dure depuis plusieurs semaines.*

SELON LA PROCÉDURE D'INTERVENTION DE SON ÉCOLE, QUE DOIT FAIRE LÉA ?

1 RE ÉTAPE :

Reconstituer les faits

Léa, qui a reçu la formation pour le personnel scolaire, complète le rapport d'intimidation qu'elle remet aussitôt à Fabien, le psychoéducateur, qui a été formé au comité AGIS et désigné responsable de l'intervention. Il lui demande aussi de lui raconter ce qu'elle sait.

Fabien rencontre ensuite Benoit et Julia pour aborder cette question, recueillir leur version, et pour s'assurer qu'ils se sentent en sécurité dans le processus. Fabien convoque finalement Alex, Jérémie et Samuel : il commence par relater la plainte et demande leur version. S'il le faut, il rencontre d'autres témoins dont le nom aurait été soulevé lors des discussions, question de pouvoir vérifier des faits.

2^E ÉTAPE :

Déterminer s'il y a intimidation

En questionnant et en relevant les contradictions entre les versions, Fabien cherche à déterminer s'il y a eu intimidation ou non : *Qui est le véritable agresseur? Qui est la véritable victime ? Est-ce un conflit? De la vengeance?* Tous ces aspects sont à vérifier. Il ne discute pas les justifications apportées lors de l'échange, mais il les retient.

3^E ÉTAPE :

Dévoiler le jeu des auteurs et prendre position contre l'intimidation

Dès qu'il a cerné l'intimidation exercée envers Benoit, il dévoile la situation devant le groupe (victime, témoin et auteurs) et ce qu'il en perçoit : comment cela s'est passé selon lui, le rôle de chacun, les intentions et gains des auteurs, et l'impact sur la victime. Du même coup, il dénonce l'intimidation et rappelle que personne ne peut ignorer qu'il n'y a aucune tolérance pour ce genre de comportement dans cette école puisque c'est inscrit dans le code de vie et rappelé dans le cadre des ateliers pour les élèves.

4^E ÉTAPE :

Déjouer les stratégies et déconstruire les justifications des auteurs de violence

Toujours avec le groupe, Fabien revient avec les justifications que les auteurs ont utilisées tout au long de la discussion et qu'il avait volontairement retenues. Il a appris dans la formation que les justifications servent trop souvent à détourner l'attention du geste commis et à faire reporter la faute sur la victime ou sur des circonstances dites atténuantes. Fabien leur rappelle donc que :

« Rien ne justifie ou n'excuse la violence, et personne ne la mérite, peu importe qui elle est, ce qu'elle dit ou ce qu'elle fait. Même si Benoit était efféminé, même s'il avait l'air d'une fille, ou quoi que ce soit d'autre, il ne mérite en rien la violence. C'est une stratégie facile que d'utiliser la « différence » pour humilier sa victime, avoir le pouvoir sur elle et paraître meilleur que les autres. »

5^E ÉTAPE :

Sanctionner les auteurs de violence et leur proposer un suivi individualisé

Avant de déterminer les sanctions en vue de responsabiliser les auteurs, Fabien doit vérifier trois choses :

1. *Est-ce que les trois auteurs sont responsables au même degré? Doivent-ils recevoir la même sanction?*

2. *Est-ce que les auteurs ont déjà un dossier dans lequel seraient inscrits des antécédents en tant qu'auteurs d'intimidation?* Dans la *procédure d'intervention*, on prévoit documenter non seulement les gestes d'intimidation de chacun, mais aussi les sanctions données, la réaction à ces sanctions et le suivi. Cela aide à déterminer des sanctions plus appropriées et plus justes.
3. *Quelles sont les sanctions possibles?* Dans la *procédure d'intervention*, le comité a déterminé un ensemble de sanctions en gradation selon les objectifs poursuivis.

Une fois que les sanctions ont été précisées, Fabien rencontre Aline, la directrice adjointe, membre du comité AGIS, et il lui relate la situation ainsi que ses propositions de sanctions. Les deux s'entendent sur les sanctions à imposer. Aline informe alors les parents des auteurs de violence de la situation et des sanctions qui seront appliquées. Elle fait de même avec les parents de Benoit. Aline et Fabien rencontrent ensuite les auteurs et présentent leurs sanctions en leur rappelant que leurs parents sont informés, et que le tout sera inscrit à leur dossier. Fabien leur propose aussi des rencontres de suivi individualisé pour leur permettre de développer de nouvelles habiletés relationnelles. Il complète leur dossier au fur et à mesure.

6 E ÉTAPE :

S'assurer que l'intimidation et les justifications des auteurs entraînent un minimum d'impact sur la victime

Avant de faire le plan d'intervention avec Benoit, Sonia, la technicienne en éducation spécialisée, membre du comité AGIS et responsable de l'intervention auprès des victimes, doit vérifier trois choses :

1. *Quel est l'impact de cet événement sur Benoit? A-t-il « acheté » les justifications des auteurs? Est-ce qu'il pense qu'il mérite la violence qu'il a subie? Est-ce qu'il banalise ce qui lui est arrivé? Est-ce qu'il reste centré sur ses droits?* Les réponses permettent d'évaluer le degré de victimisation.
2. *Est-ce que Benoit a déjà un dossier dans lequel seraient inscrits des antécédents en tant que victime d'intimidation?* Dans la *procédure d'intervention*, on prévoit documenter les antécédents des victimes, leurs impacts, leurs réactions et le suivi. Cela aide à mieux comprendre le degré de victimisation dans son ensemble et à préciser l'intervention nécessaire.
3. *Est-ce que Julia, la témoin qui a dénoncé la situation, a été atteinte d'une façon ou d'une autre par cette situation d'intimidation? Est-ce qu'elle a des antécédents en tant que victime qui auraient pu être réactivés? Est-ce qu'on doit faire une intervention auprès de Julia?*

À partir de ces informations, Sonia évalue avec Benoit l'impact de la violence et des justifications sur lui et détermine le plan d'intervention qui doit tenir compte de sa réinsertion dans le groupe s'il a été isolé, et le recentrer sur ses droits s'il a été décentré.

7^E ÉTAPE :

Élaborer avec la victime des scénarios de reprise de pouvoir

Sonia demande à Benoit de nommer les scénarios qu'il anticipe (s'il y en a) : par exemple, imaginer une situation de représailles de la part de Alex, de Jérémie ou de Samuel. *Où cela aurait-il lieu? Qu'est-ce qu'ils feraient? Est-ce qu'il y aurait d'autres gens dans les environs?* À partir des questions de Sonia visant à reconstituer les scénarios anticipés, elle aide Benoit à réagir en toute sécurité tout en restant centré sur lui. Il pratique ainsi comment s'affirmer dans des situations qui le permettent et comment se protéger dans les situations où il évalue un danger réel.

